

4 Comptes annuels 2021

4.1 Compte de résultat

Montants en KCHF	Expl.	2021	2020
Produits			
Financement de base	5.2.1	80'852	78'523
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	5.2.2	1'744	2'774
Taxes d'études	5.2.3	5'148	4'843
Produits divers	5.2.3	2'783	2'517
Total produits		90'527	88'657
Charges			
Autres contributions à des tiers	5.4.1	2'934	3'049
Charges de personnel	5.3.1	79'586	78'703
Autres charges d'exploitation	5.4.2	7'240	6'897
Amortissements	5.5.8	403	394
Total charges d'exploitation		90'163	89'043
Résultat d'exploitation Bénéfice (+) / Perte (-)		364	-386
Charges financières	5.6.1	25	9
Produits financiers	5.6.1	2	6
Résultat financier		-23	-3
RESULTAT ORDINAIRE		341	-389
Modification des fonds affectés	5.5.13	34	34
Résultat fonds		34	34
RESULTAT Bénéfice (+) / Perte (-)		375	-355

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Expl.	31.12.2021	31.12.2020
Actifs			
Liquidités	5.5.1	3'949	4'336
Créances résultant de livraisons et de prestations	5.5.2	12'479	11'189
Autres créances à court terme	5.5.3	2	1
Stocks	5.5.4	3	1
Actifs de régularisation	5.5.5	1'678	1'226
Actifs circulants		18'111	16'753
Immobilisations corporelles	5.5.6	1'163	1'267
Immobilisations incorporelles	5.5.7	303	78
Actifs immobilisés		1'466	1'345
Total actifs		19'577	18'098
Passifs			
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	5.5.9	2'167	837
Autres dettes à court terme	5.5.10	294	40
Passifs de régularisation	5.5.11	8'538	8'033
Provisions à court terme	5.5.12	1'477	1'614
Capitaux de tiers à court terme		12'476	10'524
Autres dettes à long terme	5.5.13	463	697
Engagements de prévoyance à long terme	5.3.2	12'175	12'872
Provisions à long terme	5.5.12	3'321	3'238
Capitaux de tiers à long terme		15'959	16'807
Total capitaux de tiers		28'435	27'331
Résultats cumulés		-9'233	-8'878
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)		375	-355
Total capital propre		-8'858	-9'233
Total passifs		19'577	18'098

4.3 Tableau des flux de trésorerie

Montants en KCHF	2021	2020
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	375	-355
Amortissements/réévaluations actifs immobilisés	403	394
Pertes/omissions des dépréciations de valeur	0	0
Augmentation/diminution de provisions sans incidence sur les fonds	83	1'473
Autres charges/produits sans incidence sur les fonds	-932	-896
Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	-1'290	-1'132
Diminution/augmentation autres créances à court terme	-1	0
Diminution/augmentation de stocks	-1	4
Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-453	207
Augmentation/diminution des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	1'281	-864
Augmentation/diminution d'autres dettes à court terme	255	-33
Augmentation/diminution des passifs de régularisation	505	1'476
Augmentation/diminution des provisions à court terme	-137	333
Flux financiers résultant de l'activité d'exploitation	88	607
Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-224	-1'073
Désinvestissement (vente) d'immobilisations corporelles	0	76
Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-251	-64
Désinvestissement (vente) d'immobilisations incorporelles	0	0
Flux financiers résultant de l'activité d'investissement	-475	-1'061
Flux financiers résultant de l'activité de financement	0	0
Total variation Fonds des liquidités	-387	-454
Liquidités au début de l'exercice	4'336	4'790
Liquidités à la fin de l'exercice	3'949	4'336
Variation des flux financiers	-387	-454
Le fonds de trésorerie se compose comme suit:		
Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	10	11
Compte poste	2'709	3'390
Compte bancaire	129	97
Compte courant Administration des finances	1'101	838
Total	3'949	4'336

4.4 Tableau des fonds propres au 31.12.2021

Montants en KCHF	Fonds principaux	Fonds de tiers	Total fonds propres
Fonds propres au 01.01.2019	-9'211	182	-9'029
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	152	0	152
Fonds propres au 31.12.2019	-9'059	182	-8'877
Fonds propres au 01.01.2020	-9'060	182	-8'878
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	-355	0	-355
Fonds propres au 31.12.2020	-9'415	182	-9'233
Fonds propres au 01.01.2021	-9'415	182	-9'233
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	375	0	375
Fonds propres au 31.12.2021	-9'040	182	-8'858

Les fonds propres de la PHBern sont divisés en deux sources de financement : les fonds principaux et les fonds de tiers. La présentation a été adaptée par rapport à l'année précédente, la réserve d'évaluation de l'Etat ainsi que la réserve provenant de bénéfice de l'Etat ont été regroupées sous le terme "fonds principaux".

Fonds principaux

Les fonds principaux comprennent les réserves (entre autres la réserve d'évaluation négative due à la première inscription au bilan des engagements de prévoyance envers la Caisse de pension bernoise [CPB] et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois [CACEB] en 2014) et les résultats annuels cumulés de la PHBern.

Fonds de tiers

Les fonds de tiers comprennent les résultats cumulés résultant d'activités financées par des fonds de tiers.

Résultat de l'exercice

La PHBern ne peut pas distribuer de bénéfices. Le résultat de l'exercice 2021 sera affecté au capital propre après l'approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

Fonds propres négatifs

La PHBern présente au 31.12.2021 un capital propre négatif de KCHF 8'858. Le capital propre négatif perdure depuis l'introduction du système de subventionnement et de la présentation des comptes selon les normes de Swiss GAAP RPC en 2014. Les fonds propres négatifs n'influencent pas directement la marche ordinaire des affaires. Le canton garantit des liquidités suffisantes à la PHBern (art. 48h OHEP) et la solvabilité de la haute école n'est pas menacée.

5 Annexe aux comptes annuels 2021

5.1 Informations générales

5.1.1 Indications générales

La PHBern est l'une des grandes hautes écoles pédagogiques de Suisse, active dans la formation de base et continue des enseignants et enseignantes et des directeurs et directrices d'école ainsi que dans le domaine de la recherche et du développement. En outre, la PHBern propose une multitude de services pour le champ professionnel de l'école.

La PHBern est un établissement de droit public appartenant au canton de Berne et dont le siège est à Berne. Son adresse est la suivante : PHBern, Länggassstrasse 35, 3012 Berne. Les comptes annuels suivants ont été établis au 31 décembre 2021 et approuvés par le conseil de l'école le 29 mars 2022. Les comptes annuels sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de la session de septembre 2022.

5.1.2 Principes régissant l'établissement du bilan

Conformément aux dispositions de la loi sur la PHBern (LHEP), la PHBern doit présenter ses comptes selon une norme comptable reconnue. Les comptes annuels 2021 ont été établis en conformité avec l'ensemble des Swiss GAAP RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes). La période sous revue couvre douze mois. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en milliers de CHF et arrondis. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis en CHF à la date de clôture du bilan. Le cours de change appliqué correspond à celui du jour de clôture du bilan selon oanda.com. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition ou de fabrication, les passifs aux valeurs nominales.

L'établissement des comptes annuels exige que les responsables procèdent à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des recettes, des dépenses, des actifs et des passifs à la date de l'établissement du bilan. Cette remarque concerne en particulier les rubriques du point 5.5 Actifs et passifs. La présentation des comptes annuels a été adaptée de manière modérée pour l'année sous revue 2021. Outre une modernisation de la présentation, des adaptations ont été apportées au contenu de certaines rubriques. Dans la mesure où ces modifications présentent une certaine importance pour le lecteur, elles sont mentionnées à l'endroit correspondant.

5.2 Rubriques concernant les recettes de la PHBern

Les recettes de la PHBern proviennent en premier lieu du financement de base, des recettes issues de la recherche et d'autres recettes. Ce chapitre contient les commentaires relatifs aux principales rubriques concernant les recettes de la PHBern.

5.2.1 Financement de base

Montants en KCHF	2021	2020
Subvention du canton de Berne	60'708	60'105
Autres contributions	2'213	2'526
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	17'931	15'892
Total du financement de base	80'852	78'523

Dans le mandat de prestations (ACE 1507/2020 du 16 décembre 2020), la subvention cantonale en faveur de la PHBern pour l'année 2021 a été fixée à KCHF 60'708, soit à 67,1 % (année précédente 67,8 %) de son produit d'exploitation.

Le recul de la rubrique « Autres contributions » (2,4 % du produit d'exploitation, année précédente 2,8 %) est dû à la suppression de la subvention pour l'offensive de formation continue en langues étrangères et de la subvention pour l'introduction du Lehrplan 21 ; une subvention a été accordée pour la première fois pour MINT mobil. Vous trouverez de plus amples informations sur les prestations du canton de Berne sous Transactions avec des parties liées, chiffre 5.8.)

Les contributions AHES correspondent au cours de l'année sous revue à 19,8 % (année précédente 17,9 %) du produit d'exploitation et continuent à augmenter en raison du nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes, de l'augmentation du tarif AHES ainsi que de la plus forte intensité des études.

5.2.2 Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	2021	2020
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	959	992
Autres produits de projets	785	1'782
Total produits de la recherche provenant de fonds de tiers	1'744	2'774

La part des produits de la recherche provenant de fonds de tiers a diminué au cours de l'année sous revue de KCHF 1'030 à KCHF 1'744 et correspond à 1,9 % (année précédente 3,1 %) du produit d'exploitation. Au cours de l'année sous revue, la contribution versée pour la mise en place du centre de didactique des disciplines a été supprimée et moins de projets ont pu être acquis à cause de la pandémie. Cette rubrique varie en règle générale toujours d'une année à l'autre.

5.2.3 Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	2021	2020
Taxes d'études	5'148	4'843
Produits issus de la formation continue	760	542
Produits provenant de la fourniture de services	1'688	1'450
Produits divers	338	526
Réduction sur produits	-3	0
Total des produits divers / diminution de produits	7'931	7'361

Par rapport à l'année précédente, les autres contributions ont augmenté de KCHF 570 au total de KCHF 7'931, ce qui correspond à une hausse de 8,8 % (année précédente 8,3 %) du produit d'exploitation. Au total, le nombre d'étudiants et d'étudiantes de la PHBern a augmenté de 5 % (à la date de référence du semestre d'automne 2021), ce qui a entraîné une hausse des taxes d'études de 6,3 %, soit KCHF 5'148. La pandémie de Corona a également entraîné en 2021 des annulations ou des reports d'offres de formation continue et de services. Certaines offres ont toutefois été plus demandées qu'en 2020. Ainsi, on a constaté une demande nettement plus élevée pour les offres « sur demande » et les mandats de conseil. Les recettes provenant de la fourniture de services comprennent la refacturation

des frais de personnel que la PHBern a assumés en tant qu'institution hôte du consortium BeLEARN. Dans les produits divers, un remboursement unique de charges a pu être comptabilisé l'année précédente.

5.3 Collaborateurs

5.3.1 Charges de personnel et effectifs en personnel

En 2021, la PHBern employait environ 1'100 collaborateurs, ce qui correspond à un peu plus de 500 postes à temps plein. Ce chapitre contient des informations sur les charges de personnel et les engagements de prévoyance. Des informations complémentaires sur les effectifs de la PHBern se trouvent au chapitre 3.2.

Montants en KCHF	2021	2020
Traitements	65'501	65'454
Assurances sociales sans institutions de prévoyance	5'503	5'380
Institutions de prévoyance	7'595	6'890
Autres charges de personnel	987	979
Total des charges de personnel	79'586	78'703

Le poste de charges de loin le plus important est celui des frais de personnel, avec une part de 88,3 % (KCHF 79'586) (année précédente 88,4 %, KCHF 78'703). Les charges pour les salaires n'ont que légèrement augmenté de KCHF 47 au cours de l'exercice. Les chiffres de l'année précédente prenaient toutefois en compte la première constitution de la provision pour les congés de formation et de perfectionnement d'un montant de KCHF 1'500. Sans cette provision, les salaires auraient augmenté de KCHF 1'547 par rapport à l'année précédente. Les principaux facteurs de cette hausse sont les nouvelles embauches et les augmentations de temps de travail dues à la hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes, les honoraires versés aux enseignants et enseignantes, l'augmentation des salaires due à la hausse des salaires et les salaires versés à BeLEARN en tant qu'institution hôte, salaires qui ont été refacturés en tant que produits résultant de services. La provision pour les primes de fidélité augmente légèrement de KCHF 14, la provision pour la gestion flexible des horaires diminue de KCHF 27. Dans les KCHF 7'595 des institutions de prévoyance, KCHF 8'292 de cotisations et KCHF 697 de réduction sont comptabilisés en raison de l'adaptation de la provision pour engagements de prévoyance. Les charges pour les institutions de prévoyance augmentent de KCHF 440 en raison des taux de cotisation plus élevés de l'employeur.

5.3.2 Engagements de prévoyance

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014), le calcul des provisions a été adapté. Depuis 2015, la provision (= engagement économique de la PHBern) est calculée jusqu'à fin 2034 sur la base des obligations de paiement de la part de l'employeur des cotisations de financement et des directives suivantes, qui s'appliquent également au canton de Berne :

- salaires annuels assurés de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans pour la CPB et d'au moins 17 ans pour la CACEB (date de référence : 31 décembre) ;
- cotisations de financement de l'employeur (1,35 % pour la CPB, 2,55 % pour la CACEB) ;
- paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;

- hypothèse de croissance du personnel 0,31 % ;
- nombre d'années restantes conformément au plan de financement (fin 2021 = 13 ans).
- taux d'intérêt de 0 % en raison de la situation actuelle des marchés financiers.

Montants en KCHF	CPB	CACEB	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2020	8'147	5'587	13'734
Changement en raison d'ajustement des paramètres de calcul	-119	-82	-201
Utilisation (paiement des cotisations d'assainissement)	-475	-324	-799
Provision pour la formation	187	0	187
Dissolution	0	-49	-49
Valeurs d'acquisition au 31.12.2020	7'740	5'132	12'872
Valeurs d'acquisition au 01.01.2021	7'740	5'132	12'872
Changement en raison d'ajustement des paramètres de calcul	0	0	0
Utilisation (paiement des cotisations d'assainissement)	-480	-333	-813
Provision pour la formation	0	373	373
Dissolution	-179	-78	-257
Valeurs d'acquisition au 31.12.2021	7'081	5'094	12'175

La présentation a été adaptée, ce qui a une influence sur la variation, l'utilisation et la dissolution de l'année précédente. Les valeurs comptables n'ont pas été modifiées.

Les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés comme suit : Caisse de pension bernoise CPB (497 assurés / 344 EPT au 31.12.2021), et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois CACEB (469 assurés / 121 EPT au 31.12.2021). Les deux caisses sont des institutions indépendantes de la PHBern et financièrement autonomes.

Au 31 décembre 2021, la CPB présentait un degré de couverture de 97,0 % (contre 95,8 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert proportionnel de KCHF 7'871 à cette même date (contre KCHF 10'322 l'année précédente).

A la même date, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 98,4 % (contre 97,2 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert proportionnel de KCHF 789 à cette même date (contre KCHF 1'243 l'année précédente). Fin 2021, le découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élève au total à KCHF 8'660.

La différence importante entre l'engagement économique de la PHBern (provision) et le découvert des institutions de prévoyance résulte d'une approche différente. L'engagement économique (provision) de la PHBern se base sur l'obligation de paiement de la part de l'employeur des cotisations de financement jusqu'en 2034, alors que le découvert est calculé chaque année par les institutions de prévoyance et peut être soumis à de grandes fluctuations annuelles (notamment en raison de l'évolution de la bourse).

Montants en KCHF	Excédent / Découvert	Part économique (avantage/ engage- ment)		Variations avec inci- dence sur le résultat 2020	Contribu- tions régu- larisées pour la pé- riode	Charges de prévoyance dans charges de person- nel	
		31.12.2021	31.12.2020			31.12.2021	31.12.2020
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	0	0	0
Plans de prévoyance avec découvert	8'660	12'175	12'872	-697	7'463	7'595	6'890
Caisse pension bernoise	7'871	7'081	7'740	-659	7'463	7'595	6'890
Caisse d'assurance du corps en- seignant bernois	789	5'094	5'132	-38			
Total	8'660	12'175	12'872	-697	7'463	7'595	6'890

Principes comptables

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

5.4 Charges d'exploitation

Ce chapitre fournit des informations complémentaires sur les Autres contributions à des tiers et sur les Autres charges d'exploitation.

5.4.1 Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	2021	2020
Bourses	70	94
Contributions versées aux propres établissements	2'864	2'955
Total des autres contributions à des tiers	2'934	3'049

Les bourses englobent notamment des contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 70).

Dans les contributions versées aux propres établissements, la participation aux coûts de la bibliothèque vonRoll (KCHF 1'590) constitue le poste le plus important. Pour le reste, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient les dépenses pour l'achat de prestations d'études (dépendant du choix des disciplines) auprès de l'Université de Berne. L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) facture en outre à la PHBern les prestations liées au certificat en pédagogie professionnelle. De plus, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient aussi les coûts des prêts de médias, des médias électroniques ainsi que les dépenses pour le soutien au Kulturpromille. Le total de la rubrique correspond à 3,3 % des charges d'exploitation (année précédente : 3,4 %).

5.4.2 Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2021	2020
Charges liées aux bâtiments	2'400	2'086
Entretien, réparation et remplacement	223	329
Charges administratives	1'134	1'007
Charges informatiques	1'909	2'071
Autres charges	1'574	1'404
Total des autres charges d'exploitation	7'240	6'897

Les charges liées aux bâtiments comprennent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. Alors que l'année précédente, les frais de nettoyage ont été légèrement inférieurs en raison de la pandémie de Corona, ces frais ont à nouveau légèrement augmenté au cours de l'année sous revue mais n'atteignent cependant pas le niveau d'avant 2020. Par ailleurs, les cérémonies de remise des diplômes ainsi que les foires et salons professionnels ont à nouveau pu être organisés dans leur grande majorité au cours de l'année sous revue, ce qui a entraîné une augmentation des coûts par rapport à l'année précédente.

Les charges informatiques d'un montant de KCHF 1'909 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique. Le léger recul par rapport à l'année précédente est dû à l'achèvement d'un grand projet d'infrastructure ; les dépenses pour un important projet de logiciel sont portées à l'actif et sont comptabilisées à la fin de l'exercice dans les immobilisations incorporelles en cours.

Alors que l'année précédente, la rubrique « Autres charges » a été fortement impactée par la pandémie de Corona (baisse des indemnités et des frais de publicité), les valeurs des années antérieures à 2020 ont quasiment été à nouveau atteintes au cours de l'année sous revue.

5.5 Actifs et passifs

Ce chapitre fournit des informations complémentaires sur les actifs circulants et les actifs immobilisés ainsi que sur les capitaux de tiers à court et à long terme de la PHBern.

5.5.1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	10	11
Poste	2'709	3'390
Banque	129	97
Compte courant Administration des finances	1'101	838
Total des liquidités	3'949	4'336

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Le paiement des salaires, les opérations financières importantes entre les hautes écoles bernoises ainsi que la subvention cantonale transitent par le compte courant Administration des finances.

Principes comptables

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. Si le solde est positif, le compte courant Administration des finances est également pris en compte sous cette rubrique. Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

5.5.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Créances envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	12'341	11'100
Créances envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations	138	89
Corrections de valeurs résultant de livraisons et de prestations	0	0
Total des créances résultant de livraisons et de prestations	12'479	11'189

Le montant élevé des créances est notamment lié aux contributions AHES impayées d'un montant de KCHF 10'393 du semestre d'automne 2021 avec un délai de paiement de 60 jours (délai échéant au cours de l'année suivante). Des taxes d'études ont par ailleurs été facturées en décembre 2021 pour le semestre de printemps 2022. La part de ces créances correspondant à l'année 2022, y compris la part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS, est compensée dans les passifs de régularisation. L'évaluation individuelle des créances impayées ne montre aucun besoin de correction des valeurs, raison pour laquelle aucun du croire n'a été constitué.

Principes comptables

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont évaluées à leur valeur nominale ; pour les créances manifestement menacées, une correction des valeurs est prise en compte en fonction de la situation de risque individuelle.

5.5.3 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Autres créances à court terme envers des tiers	1	1
Autres créances à court terme envers des parties liées	1	0
Total des autres créances à court terme	2	1

Les autres dettes à court terme englobent un dépôt de garantie en espèces sur le compte douanier PCD ainsi que les créances envers des parties liées.

Principes comptables

Les autres créances à court terme sont évaluées à leur valeur nominale ; pour les créances manifestement menacées, une correction des valeurs est prise en compte en fonction de la situation de risque individuelle.

5.5.4 Stocks

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Stocks de fournitures et de matériel d'exploitation	3	1
Total des stocks	3	1

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois.

Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections des valeurs.

5.5.5 Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Dépenses payées à l'avance	997	638
Produits non encaissés	681	588
Total actifs de régularisation	1'678	1'226

En ce qui concerne les dépenses payées à l'avance, il s'agit notamment pour l'essentiel de charges d'exploitation des bâtiments ainsi que de charges informatiques. Les soldes négatifs de l'horaire flexible de KCHF 188 figurent également sous cette rubrique (voir chiffre 5.5.12 « Provisions à court et à long terme »).

Dans la rubrique « Produits non encaissés », des recettes provenant d'une part de régularisations de recettes non encaissées concernant le centre de didactique des disciplines ainsi que des recettes issues de services et de projets sont pris en compte. La facturation des produits des services de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS se fait chaque semestre et les services relevant du domaine de prestations des formations de base ne sont facturés qu'au terme de l'année d'études.

Principes comptables

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

5.5.6 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Machines et appareils	Mobilier et équipement	Machines de bureau, hardware, multimédia	Instruments de musique	Autres immobilisations corporelles	Immobilisation en cours	Total immobilisations corporelles
Valeurs d'acquisition							
État 01.01.2020	245	152	846	79	38	0	1'360
Entrées	0	0	0	0	0	1'079	1'079
Sorties	0	-8	-236	0	0	0	-244
Reclassifications	11	0	1'068	0	0	-1'079	0
État 31.12.2020	256	144	1'678	79	38	0	2'195
Corrections de valeurs							
État 01.01.2020	150	63	587	13	8	0	821
Amortissements planifiés	25	12	293	6	6	0	342
Sorties	0	-3	-232	0	0	0	-235
État 31.12.2020	175	72	648	19	14	0	928
Valeur comptable au 31.12.2020	81	72	1'030	60	24	0	1'267
Valeurs d'acquisition							
État 01.01.2021	256	144	1'678	79	38	0	2'195
Entrées	0	0	0	0	0	273	273
Sorties	0	0	0	0	0	0	0
Reclassifications	6	36	146	0	30	-218	0
État 31.12.2021	262	180	1'824	79	68	55	2'468
Corrections de valeurs							
État 01.01.2021	175	72	648	19	15	0	929
Amortissements planifiés	25	11	329	6	5	0	376
Sorties	0	0	0	0	0	0	0
État 31.12.2021	200	83	977	25	20	0	1'305
Valeur comptable au 31.12.2021	62	97	847	54	48	55	1'163

L'ancienne rubrique « Autres immobilisations corporelles » est désormais subdivisée dans les catégories suivantes : machines de bureau, hardware, multimédia et instruments de musique.

Neuf immobilisations d'un volume de KCHF 218 ont été activées en 2021.

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel de présentation des comptes, la limite d'activation est de KCHF 5 par immobilisation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrages dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

5.5.7 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF				
	Software	Projets informatiques	Immobilisations en cours	Total immobilisations incorporelles
Valeurs d'acquisition				
État 01.01.2020	1'823	52	0	1'875
Entrées	0	0	58	58
Sorties	-117	-52	0	-169
Reclassifications	58	0	-58	0
État 31.12.2020	1'764	0	0	1'764
Corrections de valeurs				
État 01.01.2020	1'706	31	0	1'737
Amortissements planifiés	42	9	0	51
Sorties	-62	-40	0	-102
État 31.12.2020	1'686	0	0	1'686
Valeur comptable au 31.12.2020	78	0	0	78
Valeurs d'acquisition				
État 01.01.2021	1'764	0	0	1'764
Entrées	0	0	251	251
Sorties	0	0	0	0
Reclassifications	0	0	0	0
État 31.12.2021	1'764	0	251	2'015
Corrections de valeurs				
État 01.01.2021	1'686	0	0	1'686
Amortissements planifiés	26	0	0	26
Sorties	0	0	0	0
État 31.12.2021	1'712	0	0	1'712
Valeur comptable au 31.12.2021	52	0	251	303

Aucune immobilisation incorporelle n'a été mise en service au cours de l'année sous revue.

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises ou élaborées en interne, les applications logicielles, les brevets et les licences. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel de présentation des comptes, la limite d'inscription à l'actif est de KCHF 5 par immobilisation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Software	5 ans
Projets informatiques	5 ans

5.5.8 Amortissement

Montants en KCHF	2021	2020
Amortissement des immobilisations corporelles mobiles	376	343
Amortissement des actifs incorporels	27	51
Total Amortissements	403	394

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 403, montant qui a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Aucun amortissement imprévu n'est à relever.

5.5.9 Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	1'162	837
Dettes envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations	1'005	0
Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	2'167	837

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arrivent pas encore à échéance et seront payées aux fournisseurs dans les délais fixés. La dette envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations est une contribution du canton de Berne pour la mise en place de BeLEARN (ACE 1239/2021) qui n'a pas été affectée au cours de l'exercice. Cette contribution n'a pas pu être utilisée au cours de l'année sous revue et sera donc remboursée.

Principes comptables

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

5.5.10 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Autres dettes à court terme des services de l'État	35	27
Autres dettes à court terme à des tiers	59	13
Fonds non autonomes	200	0
Autres dettes à court terme envers des parties liées	0	0
Total des autres dettes à court terme	294	40

Les autres dettes à court terme comprennent les dettes non échues envers la TVA, l'association des étudiants et étudiantes ainsi que des collaborateurs et collaboratrices. Le poste « Fonds non autonomes » (part à court terme) correspond à la part à court terme du fonds Kulturpromille. De plus amples informations sur les fonds se trouvent au point 5.5.13 « Autres dettes à court terme ».

Principes comptables

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations.

5.5.11 Total des passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Dépenses impayées	922	1'095
Recettes déjà encaissées	7'616	6'938
Total des passifs de régularisation	8'538	8'033

En ce qui concerne la rubrique « Dépenses impayées », les factures de 2021 qui n'ont pas été comptabilisées à la date du bilan (principalement des factures concernant l'informatique et les charges d'exploitation des bâtiments) ont été régularisées. En outre, des frais de stage et des honoraires non payés ont été comptabilisés de manière transitoire.

En ce qui concerne la rubrique « Recettes déjà encaissées », les régularisations concernent principalement les contributions AHES, les taxes semestrielles et les revenus résultant de formations continues et de projets.

Principes comptables

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée.

5.5.12 Provisions à court et à long terme

Montants en KCHF	Avoirs en temps	Primes de fidélité	Congé de recherche et de formation	Autres provisions	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2020	1'770	1'167	0	109	3'046
Constitution	215	654	1'501	160	2'530
Utilisation	-80	-580	0	-92	-752
Variation soldes négatifs actifs	29	0	0	0	29
Dissolution	0	0	0	0	0
Valeurs d'acquisition au 31.12.2020	1'934	1'241	1'501	177	4'853
Valeurs d'acquisition au 01.01.2021	1'934	1'241	1'501	177	4'853
Constitution	410	608	703	10	1'731
Utilisation	-437	-594	-618	-177	-1'826
Variation soldes négatifs actifs	40	0	0	0	40
Dissolution	0	0	0	0	0
Valeurs d'acquisition au 31.12.2021	1'947	1'255	1'586	10	4'798
dont dettes à long terme	1'010	831	1'480	0	3'321
dont dettes à court terme	938	424	105	10	1'477

Crédit d'heures

La provision pour les avoirs en temps englobe les soldes positifs de l'horaire flexible, les avoirs de vacances ainsi que les avoirs des comptes épargne-temps des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern. La provision a légèrement augmenté au cours de l'année sous revue de KCHF 13. Les avoirs de vacances ont légèrement diminué de KCHF 111 et les avoirs des comptes épargne-temps ont augmenté de KCHF 81. Au cours de l'année sous revue, les soldes négatifs de l'horaire flexible ont augmenté de KCHF 40 et seront inscrits au compte Actifs de régularisation (chiffre 5.5.5).

Prime de fidélité

Conformément à l'ordonnance sur le personnel, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern ont droit à une prime de fidélité. Cette prime leur est versée pour la première fois après dix années de fonction, puis après chaque tranche de cinq années de fonction supplémentaires. La provision pour les primes de fidélité comprend la contre-valeur monétaire du montant à verser pour les primes de fidélité des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern.

Congés de formation et de recherche

En vertu de la loi et de l'ordonnance sur la haute école pédagogique, les enseignants et enseignantes ont la possibilité de demander un congé de formation et de recherche. Au cours d'un engagement, les enseignants et enseignantes peuvent bénéficier d'un congé de formation et de recherche de 18 mois au maximum. La provision pour les congés de recherche et de formation comprend la contre-valeur monétaire des coûts cumulés pour les congés de formation et de recherche.

Autres provisions

L'année précédente, la rubrique *Autres provisions* comprenait des provisions pour des rentes spéciales ainsi qu'une provision suite à une révision de la TVA. Au cours de l'exercice sous revue, ces provisions ont été en grande partie utilisées.

Principes comptables

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les capitaux de tiers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les capitaux de tiers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit avoir eu lieu avant la date de clôture du bilan. Il peut être fondé sur une obligation explicite de droit ou de fait. Les soldes de l'horaire flexible, les comptes épargne-temps et les vacances des collaborateurs et collaboratrices (provision gestion du temps), de même que les primes de fidélité à verser aux collaborateurs et collaboratrices, les congés de formation et de recherche auxquels les enseignants et enseignantes ont droit ainsi que les rentes spéciales et les rentes de raccordement, sont considérés comme des provisions.

5.5.13 Autres dettes (Fonds à court et long terme)

Montants en KCHF	Existant initial 01.01.2021	Reclassement	Attributions	Utilisation	Existant final 31.12.2021
Kulturpromille	697		201	-235	663
Total des autres dettes (fonds)	697		201	-235	663
dont dettes à long terme	697	-200	201	-235	463
dont dettes à court terme	0	200	0	0	200

Géré à la manière d'un fonds, Kulturpromille est une offre de la PHBern visant à promouvoir les activités culturelles. En 2021, les fonds ont été utilisés principalement pour verser des contributions à Unisport, pour financer des projets culturels et à des fins sociales. Au cours de l'année sous revue, une distinction a été faite pour la première fois entre les parts à court terme et les parts à long terme.

Principes comptables

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. La distinction entre le court et le long terme se fait selon les règles du fonds, en l'absence de celles-ci, elle s'effectue sur la base de l'utilisation des trois dernières années.

5.6 Résultat financier

Cette section contient des informations sur le résultat financier de la PHBern.

5.6.1 Résultat financier

Montants en KCHF	2021	2020
Charges financières	25	9
Produit financier	2	6
Total du résultat financier	-23	-3

Le résultat financier prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement.

5.7 Autres informations

Cette section contient des informations qui n'ont pas été publiées sous une autre rubrique ainsi que des indications sur les positions non inscrites au bilan (opérations hors bilan) et les transactions avec des parties liées.

5.7.1 Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de cautionnements ni de mises en gage en faveur de tiers qui ne figurent pas au bilan.

5.7.2 Créance conditionnelle / engagement conditionnel

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucune créance conditionnelle ni aucun engagement conditionnel à déclarer.

5.7.3 Autres engagements ne figurant pas au bilan

Les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont des contrats à long terme pour des services informatiques ainsi que pour la plateforme informatique de la bibliothèque.

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Engagements issus de contrats à long terme	741	598

5.8 Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de la PHBern. Sont considérées comme parties liées à la PHBern les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Le canton de Berne (pour les contributions versées dans le cadre du mandat de prestations) ainsi que le consortium BeLEARN (part de vote de 20 %) comptent également comme parties liées. Toutes les transactions substantielles avec des parties liées, ainsi que les avoirs ou dettes en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes. L'attribution de mandats et d'expertises ainsi que l'achat de prestations de la PHBern par des offices du canton de Berne ne sont pas considérés comme des transactions significatives avec des parties liées et ne sont pas publiés séparément dans les comptes annuels.

L'indemnisation du conseil de l'école se fait sous forme de forfait. La PHBern n'a pas accordé de garanties, de prêts, d'avances ou de crédits aux membres du conseil de l'école ou de la direction.

5.8.1 Transactions avec un volume financier chiffrable

Montants en KCHF Transactions	Volumes 2021	Volumes 2020	Autres conditions importantes
Mandat de prestations d'une durée de 4 ans conclu par la PHBern avec le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique et de la culture.			Durée quadriennale du mandat de prestations
Subvention cantonale annuelle versée à la PHBern	60'708	60'105	Approbation chaque année de la tranche annuelle par le Conseil-exécutif
Achat de prestations par le canton de Berne	2'595	2'895	
Case Management	800	800	
Contribution aux coûts pour les enseignants et enseignantes et les directions relevant du domaine des écoles spéciales	750	750	
Crédit complémentaire Lehrplan 21	300	400	
Lehrplan 21	200	300	
Mesures de formation continue en langues étrangères	0	145	Accord individuel pour chaque prestation
Bureau de contact manque de personnel enseignant	82	100	
Conseil spécialisé en pédagogie curative, Pool2 (HFP2)	400	400	
Projet assistance scolaire	15	0	
STIM-en route	48	0	
Total volume financier canton Berne	63'303	63'000	
Consortium BeLEARN			
Prestations fournies par la PHBern	49	9	Mandat de prestations
Cotisations de membre à BeLEARN	88	21	Contrat de consortium
Refacturation des coûts à BeLEARN	313	80	Factures des fournisseurs
Total volume financier BeLEARN	450	109	

5.8.2 Autres transactions sans volume financier chiffrable

Autres informations Transactions	2021	2020	Autres conditions importantes
Utilisation gratuite des biens immobiliers du canton de Berne par la PHBern pour l'exercice de ses activités (locaux scolaires et administratifs)			Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Les frais des locaux mis à disposition gratuitement sans les charges liées aux bâtiments citées au point 5.4.2	7'823	7'575	
Volume des locaux en m ²	21'419 m ²	20'622 m ²	
Conventions de prestations conclues avec le canton de Berne relatives à la fourniture de prestations informatiques pour les applications liées à la gestion du personnel	Ne peut pas être chiffré	Ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le Contrôle des finances du canton de Berne pour la fourniture de prestations de révision	Ne peut pas être chiffré	Ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

Réalisation d'une évaluation des risques

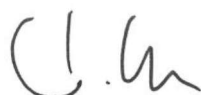
Le conseil de l'école et la direction ont systématiquement répertorié les risques susceptibles d'avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la PHBern et les ont évalués sur la base de critères prédéfinis. Les mesures existantes et planifiées pour faire face aux risques ont été prises en compte dans l'évaluation.

Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 29 mars 2022 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2021.

Les effets de la pandémie de Coronavirus sur l'exercice financier 2022 ne peuvent pas être estimés de manière fiable pour l'instant. Sur la base de l'évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes, on peut prévoir une augmentation modérée des effectifs.

Berne, le 29 mars 2022



Prof. Martin Schäfer
Recteur

6 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2021

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 26 à 47) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Cette attestation se réfère à la version allemande du rapport financier annuel.

Responsabilité du Conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au Conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de l'école. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 29 mars 2022

Contrôle des finances du canton de Berne


Elektronisch signiert

L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable


Elektronisch signiert

T. Remund
expert réviseur agréé